

## Motion relative au Revenu Universel d'Activité

Adoptée à l'assemblée générale fédérale du 21 juin 2019

Annoncée par le Président de la République lors de la présentation en septembre 2018 de la stratégie de lutte contre la pauvreté des jeunes et des familles, l'élaboration d'un Revenu Universel d'Activité va faire l'objet d'une concertation, pilotée par Olivier Noblecourt délégué interministériel, lancé le 3 juin pour une loi annoncée en 2020. Alors que le pouvoir d'achat des ménages plus précaires a diminué -avec notamment la désindexation des APL et des prestations familiales en 2019 – et que, malgré l'embellie économique, les allocations sociales resteront déterminantes pour assurer un minimum de ressources à des millions de ménages, cette réforme impactera fortement les conditions de vie des 10 % des plus pauvres de la population.

Le RUA dans sa version présentée par le gouvernement fusionnerait dans **un socle commun minimum le RSA, la prime d'activité et l'APL**. Beaucoup d'incertitudes persistent sur les modalités techniques et financières de cette fusion qui seront au cœur de la concertation : familiarisation ou individualisation des aides, modalité de calcul de la base ressource, pente de la prime d'activité en cas de reprise d'emploi, mécanisme d'indexation du RUA, ouverture aux jeunes, articulation avec l'AAH et le minimum vieillesse.... Le montant même du RUA n'est pas aujourd'hui défini.

La Fédération qui a clairement défendu à l'occasion de son congrès en 2017 la nécessité d'une fusion des minima sociaux partage certains objectifs de la réforme annoncée : la nécessité de simplifier les minima, de les rendre plus équitables, de lutter plus efficacement contre le non recours (et contre la stigmatisation des bénéficiaires) et d'aider au retour à l'activité par un accompagnement renforcé. Cependant la réforme annoncée s'éloigne de notre objectif, partagé avec le Collectif Alerte d'un revenu minimum garanti permettant à ce que personne ne vivent avec moins de 850 €/mois (soit 50 % du revenu médian).

**Sur proposition du Conseil d'administration, la Fédération portera dans la concertation qui s'engage les principes et propositions qui suivent :**

- **La création du RUA est présentée à budget constant, par redéploiement des aides actuelles**, soit une enveloppe d'environ 40 milliards d'€. Cette unification des prestations à budget constant n'est pas en mesure de garantir l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes les plus précaires et risque même de créer de nombreux « perdants » parmi les ménages pauvres – ce qui serait inacceptable pour les associations- et entache la crédibilité de cette réforme. Cette contrainte limiterait aussi l'ambition centrale de réduction du non recours aux prestations. La Fédération portera donc clairement la nécessité d'un budget complémentaire permettant

d'améliorer l'accès aux droits sociaux et le pouvoir d'achat des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

- **La fusion des APL dans le socle commun du RUA pose plusieurs difficultés** : risque de recentrage des aides logement sur les plus pauvres au détriment des ménages bénéficiaires appartenant aux classes moyennes inférieures, dévoiement d'une aide créée pour l'aide à l'accès et au maintien dans le logement...De plus, les APL ont déjà subi d'importantes coupes budgétaires depuis le début du quinquennat. La fédération sera donc vigilante sur le maintien des aides qui permettent à 6,5 millions d'allocataires à bas revenu de se loger. Les APL ne doivent pas être la variable d'ajustement budgétaire du RUA.

-De même, **l'intégration de l'AAH dans le RUA pose des problèmes** qui nécessitent une réflexion spécifique.

- **Le RUA doit être ouvert aux jeunes sans ressource dès 18 ans, avec un accompagnement et un accès à la formation** visant à l'accès à l'emploi du plus grand nombre.

- Enfin, si le RUA doit faire l'objet d'une démarche contractualisée avec les allocataires, prévoyant un accompagnement via les départements, Pole Emploi et les associations, cette prestation doit être pensée comme un revenu minimum garanti. **La Fédération est opposée au principe d'une contrepartie d'activité obligatoire qui serait contraire au principe de solidarité et du salaire décent.**